



## Délai diffamation dépasser

-----  
Par IDestiny

Bonjour à tout le monde,

Une personne 1 fais une demande auprès de l'assistante sociale pour mise en danger des enfants. (Hygiène non respecter, manquement à l'école, non suivi par la PMI et les médecins et j'en passe).

Une enquêtes qui ça durer 3 mois est en cours durant lequel ils vont prendre contact avec l'école, la pmi et je vais leurs données tout les documents à ma disposition pour prouver que mes enfants sont suivi, en bonne santé et qu'il ne manque de rien.

Cependant, j'aimerais que la personne ayant déposer ce recours ne reste pas impuni.

Est ce que j'ai un autre recours pour "punir" cette personne ?

D'avance merci a vous.

Cordialement.